



**Nations Unies**

**Rapport  
du Comité  
de l'information**

**Assemblée générale  
Documents officiels • Quarante-septième session  
Supplément n° 21 (A/47/21)**

# Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale  
Documents officiels • Quarante-septième session  
Supplément n° 21 (A/47/21)



Nations Unies • New York, 1992

## **NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 7	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	8 - 19	3
A. Ouverture de la session .....	8	3
B. Nomination de nouveaux membres .....	9	3
C. Election du bureau .....	10	3
D. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail .....	11 - 13	3
E. Déclaration du Président .....	14	4
F. Observateurs .....	15 - 17	5
G. Questions diverses .....	18 - 19	5
III. DEBAT GENERAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND .....	20 - 78	5
IV. PREPARATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION	79 - 82	16

Annexes

I. DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A L'INFORMATION, A LA SEANCE D'OUVERTURE DU COMITE DE L'INFORMATION .....		25
II. DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE L'INFORMATION A L'OUVERTURE DE LA QUATORZIEME SESSION .....		39

## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C du 18 décembre 1978, désigné sous le nom de Comité de l'information, et de porter la composition du Comité de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée générale priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité et le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a notamment exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé le rapport du Comité ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc 1/, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. Le Comité de l'information a décidé à sa session d'organisation de 1980 que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième session à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé les rapports du Comité 2/ et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60, 44/50 et 45/76). A sa quarante-sixième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité de l'information et approuvé les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 46/73 A et B). Elle a en outre prié le Comité de lui rendre compte à sa quarante-septième session.

4. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal.

5. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité de l'information, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité, et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Comité de l'information, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. Le Comité se compose des Etats Membres suivants :

Algérie	Finlande	Pays-Bas
Allemagne	France	Pérou
Argentine	Ghana	Philippines
Bangladesh	Grèce	Pologne
Bélarus	Guatemala	Portugal
Belgique	Guinée	République arabe syrienne
Bénin	Guyana	République-Unie de Tanzanie
Brésil	Hongrie	Roumanie
Bulgarie	Inde	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Burkina Faso	Indonésie	Singapour
Burundi	Iran (République islamique d')	Somalie
Chili	Irlande	Soudan
Chine	Italie	Sri Lanka
Chypre	Jamaïque	Tchécoslovaquie
Colombie	Japon	Togo
Congo	Jordanie	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Kenya	Tunisie
Côte d'Ivoire	Liban	Turquie
Cuba	Malte	Ukraine
Danemark	Maroc	Uruguay
Egypte	Mexique	Venezuela
El Salvador	Mongolie	Viet Nam
Equateur	Népal	Yémen
Espagne	Niger	Yougoslavie
Etats-Unis d'Amérique	Nigéria	Zaïre
Ethiopie	Pakistan	Zimbabwe
Fédération de Russie		

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture de la session

8. La quatorzième session du Comité a été convoquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 30 mars au 16 avril 1992. Le Secrétaire général adjoint à l'information a prononcé une déclaration liminaire (voir annexe I).

### B. Nomination de nouveaux membres

9. Le Comité a souhaité la bienvenue au représentant du Burkina Faso, nouveau membre du Comité.

### C. Election du bureau

10. Le Comité a élu par acclamation M. Aleksander Janowski (Pologne), dont la candidature avait été présentée par le représentant de la Hongrie, au poste de vice-président du Comité pour la partie du mandat du bureau restant à courir.

Les membres du bureau du Comité de l'information pour la période 1991-1992 sont les suivants :

Président : M. Ricardo Lagorio (Argentine)

Vice-Présidents : M. Mansoor Suhail (Pakistan)  
M. Bob Hiensch (Pays-Bas)  
M. Aleksander Janowski (Pologne)

Rapporteur : M. Sabri Boukadoum (Algérie)

### D. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

11. Le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Nomination de nouveaux membres.
3. Election du bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
5. Déclaration du Président.
6. Débat général et examen des questions de fond :

- a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
- b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
- c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

7. Etablissement et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

12. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), présenté conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de la résolution 46/73 B du 11 décembre 1991 3/;

b) Rapport du Secrétaire général sur les centres d'information des Nations Unies en 1991 : allocation des ressources et assistance du gouvernement hôte, présenté conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale aux alinéas j) et k) du paragraphe 1 de la résolution 46/73 B du 11 décembre 1991 4/;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution à l'échelle du système d'un programme d'information concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, présenté conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de la résolution 46/73 B du 11 décembre 1991 5/.

13. Il a été décidé que le rapport du Secrétaire général sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures des pays en développement en matière de communication, qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans la résolution 46/73 B, serait établi après le 1er janvier 1993, lorsque les Etats Membres auraient présenté de nouvelles observations et suggestions.

#### E. Déclaration du Président

14. Le Président du Comité a prononcé une déclaration à la séance d'ouverture du Comité (voir annexe II).

## F. Observateurs

15. Les Etats Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Angola, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Bolivie, Botswana, Cameroun, Canada, Djibouti, Gabon, Haïti, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Namibie, Norvège, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Suède et Zambie. Les représentants du Saint-Siège et de la Suisse ont également participé en qualité d'observateurs.

16. Les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) étaient présents.

17. En outre, des représentants de l'Organisation internationale des journalistes (OIJ), de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) ont participé en qualité d'observateurs.

## G. Questions diverses

18. Le Comité de l'information a décidé de mener de nouvelles consultations officieuses par l'entremise du bureau, des porte-parole des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine.

19. Le Président a informé le Comité que la République de Corée et le Sénégal avaient demandé à devenir membres du Comité. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale de porter de 79 à 81 le nombre de ses membres et de soumettre à l'Assemblée générale la candidature de la République de Corée et du Sénégal aux fins d'approbation (voir le projet de décision du paragraphe 80 ci-après).

## III. DEBAT GENERAL ET EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND

20. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les Etats membres du Comité ci-après, ou en leur nom : Bélarus, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Fédération de Russie, Finlande (au nom des cinq pays nordiques), Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande (au nom du Groupe d'experts du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats), Kenya, Liban, Mexique, Népal, Niger, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres), République arabe syrienne, Tchécoslovaquie, Tunisie, Ukraine, Venezuela, Yémen et Zimbabwe. Les observateurs du Gabon, d'Haïti et du Sénégal ont également fait des déclarations. Sur l'invitation du Comité, le représentant de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU a fait une déclaration.

21. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur les questions de fond dont était saisi le Comité ont réaffirmé qu'il fallait renforcer le consensus, et nombre d'entre elles ont estimé que celui-ci ne devait pas être une fin en soi mais plutôt un point de départ sur la base duquel accomplir de nouveaux progrès. Les orateurs ont tous mis l'accent sur le renforcement récent du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales, dû à la profonde transformation du climat politique mondial. Ils ont convenu que l'information avait un rôle essentiel à jouer pour aider l'Organisation à relever les défis qui l'attendent.

22. Un grand nombre de délégations ont réaffirmé leur attachement aux libertés fondamentales d'information, d'expression et d'opinion. Elles ont également souligné le lien étroit qui existait entre communication et développement et l'importance de la libre circulation de l'information. Elles ont fait observer à cet égard que toute atteinte à la liberté de la presse, n'importe où dans le monde, constituait une violation des droits de l'humanité tout entière. De nombreuses délégations se sont félicitées de la tenue en mai 1991 du Séminaire de Windhoek pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, organisé par l'Unesco et le Département de l'information, et ont déclaré souscrire à la Déclaration de Windhoek. Un orateur s'est déclaré favorable à la tenue d'un tel séminaire dans la péninsule Arabique et d'autres ont demandé l'organisation de séminaires de ce type dans diverses parties du monde. Une délégation a estimé que, vu la participation relativement faible au Séminaire de Windhoek, le Comité devrait examiner la Déclaration adoptée à cette occasion et présenter ses observations à l'Assemblée générale. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que la Déclaration constituait un jalon dans l'action menée en faveur d'une presse libre dans les pays en développement, soulignant que la liberté de la presse était l'un des principaux moteurs de la liberté et du développement.

23. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition de l'Unesco tendant à proclamer le 3 mai "Journée internationale de la liberté de la presse" 6/. Un membre du Comité a estimé que cette question devait faire l'objet d'un examen approfondi au Conseil économique et social. De nombreux orateurs ont affirmé leur attachement au droit des journalistes à recueillir librement l'information et ont réprouvé toute tracasserie à leur encontre.

24. Un orateur, s'exprimant au nom de plusieurs délégations, a fait état des disparités existant entre pays développés et en développement, qui entravaient la diffusion de l'information par les médias privés, publics et autres; il a ajouté que les efforts déployés pour aider les pays en développement à créer des infrastructures en matière de communication assurant une libre diffusion de l'information se poursuivraient. Une autre délégation a signalé la nécessité de prêter assistance aux jeunes démocraties.

25. De nombreux intervenants ont renouvelé leur appui à l'Unesco et aux activités qu'elle mène pour renforcer les capacités de communication des pays en développement, dans le cadre notamment du Programme international pour le développement de la communication 7/. Un orateur a déploré qu'aucun

représentant de l'Unesco n'ait pris la parole devant le Comité. Plusieurs délégations ont indiqué que la nouvelle stratégie de communication au service de l'humanité de l'Unesco devait être appliquée dans son intégralité. Elles ont également exprimé l'espoir de voir le Département de l'information innover et aider l'Organisation des Nations Unies à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication et à coopérer plus activement avec l'Unesco.

26. Plusieurs délégations ont indiqué que, dans un monde aujourd'hui à l'échelle d'un village, les pays en développement étaient saturés d'informations provenant des médias des pays développés, ajoutant que les disparités et déséquilibres économiques rendaient vains les efforts des premiers pour rester en lice. Selon elles, l'écart ne faisait que s'accroître et l'on était donc loin de voir s'instaurer un nouvel ordre de l'information et de la communication. De nombreuses délégations ont estimé que les pays en développement devaient lutter pour préserver leur identité culturelle face au flot d'informations provenant des pays développés, alors qu'ils ne parvenaient pas par ailleurs à diffuser leurs informations au reste du monde.

27. Un orateur a évoqué des émissions de télévision provenant d'un autre pays qui, selon lui, violaient la souveraineté de son pays. Le Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB) avait déclaré que ces émissions violaient le droit international et la Convention internationale sur les télécommunications de 1982. Cet orateur a réitéré le droit légitime de son pays de réagir et a fait observer que le gouvernement de l'autre pays était seul responsable de la situation et des conséquences qui en découlaient. Un autre représentant a rétorqué que l'avis de l'IFRB était selon lui incorrect, qu'il ne s'étayait sur aucun précédent, et que tous les participants devaient s'intéresser à cette question, car l'avis consultatif de ce comité pouvait toucher une vaste majorité des membres de l'Union internationale des télécommunications.

28. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait oeuvrer de concert à la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée dans les pays en développement; à cet égard, le programme du Département pour les journalistes radio et télévision et ceux de la presse écrite recueillaient un large appui. Un orateur a fait observer que le Département devait envisager d'élargir ses cours de formation en y faisant participer les établissements d'enseignement supérieur. D'autres se sont également félicités de la coopération entre le Département et le pool des agences de presse des pays non alignés, souhaitant qu'elle se poursuive.

29. Tous les orateurs qui se sont exprimés sur la question des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information ont salué la clarté et l'exhaustivité du rapport du Secrétaire général adjoint à l'information sur les activités du Département. La plupart d'entre eux ont fait allusion au nouveau climat qui prévalait dans les relations internationales, à l'aube du troisième millénaire. L'Organisation des Nations Unies étant désormais au centre de la scène internationale, il fallait se garder de sous-estimer ou de trop simplifier le rôle du Département. Le prestige et la crédibilité de l'Organisation dépendaient en effet de l'opinion

publique mondiale, que le Département de l'information pouvait contribuer à façonner. Le renforcement du rôle joué par l'ONU impliquait toutefois un renforcement des activités menées par le Département. Tous les orateurs ont reconnu que la tâche de celui-ci était plus ardue que jamais et ont salué le travail qu'il avait accompli pendant l'année écoulée.

30. Un orateur, s'exprimant lui aussi au nom de plusieurs délégations, a dit que, à un moment où l'ONU se heurtait à de graves difficultés financières, il importait que le Département de l'information fasse le meilleur usage possible des ressources existantes. Son groupe estimait que les ressources du Département étaient suffisantes et comptait sur la collaboration de tous pour leur utilisation optimale. Plusieurs intervenants ont déclaré que les problèmes financiers du Département devraient l'inciter à revoir ses activités pour accroître son efficacité et réagir plus rapidement aux événements.

31. Tout en se félicitant des changements déjà intervenus, de nombreux représentants ont émis l'opinion que des progrès restaient à faire, et qu'il était possible d'encore alléger et réorganiser le Département, notamment en modernisant ses opérations, en redistribuant ses ressources et en éliminant les doubles emplois, ce qui permettrait d'augmenter encore son efficacité. Beaucoup d'entre eux convenaient de la nécessité pour le Département, face à une demande massive, de pouvoir utiliser de la façon la plus souple possible les ressources limitées dont il disposait, afin d'être à même de répondre rapidement à tout nouvel événement important.

32. Un certain nombre de représentants ont exposé leurs vues sur le déséquilibre qui existait, à l'intérieur du Département de l'information, dans la répartition géographique des postes, particulièrement aux échelons intermédiaire et supérieur. Plusieurs délégations ont indiqué que leur pays demeurait sous-représenté à l'intérieur du Département. Un représentant a signalé que les femmes des pays d'Europe orientale étaient mal représentées et qu'il convenait de remédier à cette situation. Un autre s'est déclaré préoccupé de la représentation inadéquate des pays d'Asie, tandis qu'un troisième déplorait la sous-représentation des pays d'Afrique francophones, et notamment des femmes de cette région.

33. Il a été suggéré qu'à partir du large consensus qui existait, sur le plan politique, au sein du Comité, on définisse une stratégie durable en matière d'affaires publiques pour l'Organisation des Nations Unies. Un représentant a émis l'opinion qu'une telle stratégie de l'information pourrait comporter trois volets : une nouvelle façon d'aborder les médias, une évaluation des publications du Département et une amélioration de l'efficacité des centres d'information des Nations Unies. Le Département devrait en outre faire davantage appel à des ressources extrabudgétaires et à des fonds de réserve pour financer les tâches urgentes.

34. De nombreux représentants ont exprimé leur satisfaction devant la façon dont le Département avait appliqué les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux questions prioritaires, telles que la question de Palestine et de l'Intifada, la lutte contre l'apartheid, les droits de l'homme, le rétablissement et le maintien de la paix, et l'environnement. Selon certains

intervenants, il était nécessaire, à la lumière d'événements récents comme l'évolution de la situation en Afrique australe, de revoir certaines des activités spécifiques dont l'exécution avait été demandée par les organes délibérants. Un intervenant a émis l'opinion que le Département devait renforcer ses capacités en tant qu'agent de diffusion de l'information, tout en procédant également à la collecte de l'information à des fins de diplomatie préventive, dans le cadre d'un système d'alerte avancée.

35. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur l'exécution à l'échelle du système d'un programme d'information concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 5/ (CNUED), toutes les délégations ont sincèrement rendu hommage à la façon dont le Département avait su utiliser les différents médias pour présenter les informations relatives à cette conférence importante, qui a suscité un vif intérêt et de grands espoirs dans la communauté internationale. Une délégation a noté avec satisfaction que les brochures, dépliants et documents d'information générale à l'intention des journalistes avaient été publiés non seulement dans les six langues officielles, mais aussi en portugais.

36. A propos des activités d'information relatives à l'environnement, un certain nombre d'intervenants se sont félicités de ce que le Département collabore aux travaux du CCINU, et ont pris note avec satisfaction des débats que ce dernier avait tenus au sujet des dispositions prises en vue de la Conférence. Un représentant, citant les progrès de la biotechnologie dans son pays, a également exprimé l'espoir qu'à sa prochaine session, le CCINU envisage l'adoption d'une nouvelle stratégie qui permette de faire connaître les réussites économiques des pays en développement.

37. Il a également été fait allusion au rôle important que jouait le Département dans la diffusion de renseignements relatifs à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendront respectivement en 1993 et 1995.

38. Certains intervenants ont soulevé la question des programmes d'information relatifs aux missions spéciales, qui s'ajoutent aux activités ordinaires du Département dans le domaine de l'information. Une délégation, s'exprimant aussi au nom de plusieurs autres, a félicité le Département de ses efforts en vue de diffuser des éléments d'information dans les pays où sont menées des opérations de rétablissement et de maintien de la paix. De tels programmes pouvaient fortement contribuer au succès des missions en question. A ce sujet, plusieurs représentants ont signalé qu'il était nécessaire d'assurer une plus large publicité à ces missions, et estimé que le Comité pouvait recommander à l'Assemblée générale que toutes les opérations de ce genre comportent une dimension "information". Une délégation a fait remarquer qu'en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, la mission menée au Cambodge serait très importante. Plusieurs délégations ont signalé qu'elles souhaiteraient que la publication du Département intitulée Blue Helmets paraisse en français et en espagnol.

39. S'agissant du rapport du Secrétaire général intitulé "Centres d'information des Nations Unies en 1991 : allocation des ressources et assistance du gouvernement hôte" 4/, tous les intervenants se sont déclarés fermement convaincus de l'importance fondamentale des centres d'information des Nations Unies en tant que principal moyen pour l'Organisation de toucher le grand public dans les pays développés comme dans les pays en développement. Il a été souligné qu'un meilleur fonctionnement de ces centres ne pourrait que renforcer le Département ainsi que l'image de l'Organisation.

40. Nombre d'intervenants ont cependant émis de sérieuses réserves quant au rapport en question, et demandé en particulier de plus amples éclaircissements au sujet du paragraphe 14, concernant le projet d'intégration des centres aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils ont demandé que les critères utilisés soient davantage précisés, avant l'adoption de toute nouvelle disposition à cet égard. Certaines délégations ont estimé qu'il serait opportun d'engager un débat sur la question, et qu'il serait nécessaire, avant toute prise de décisions, de présenter en détail le plan envisagé.

41. Un groupe de délégations a été d'avis que la situation actuelle des centres d'information laissait à désirer, principalement parce qu'ils avaient été créés au coup par coup, sans qu'une véritable logique préside toujours à leur implantation géographique ou à la définition des besoins qu'ils étaient appelés à satisfaire. Ces centres ne pourraient que mieux fonctionner si l'on définissait plus précisément les objectifs poursuivis et si l'on procédait à une réévaluation complète des besoins et des risques de chevauchement et de double emploi. Une telle évaluation devrait être entreprise par le Comité et prévoir notamment de désigner certains centres d'information comme centres régionaux, de regrouper en un même endroit, si possible, différents bureaux de l'Organisation, et de n'examiner la décision d'ouvrir de nouveaux centres que sur recommandation du Secrétaire général.

42. De nombreuses délégations ont estimé que le Département de l'information devrait établir un cadre conceptuel global délimitant le rôle futur des centres d'information, et définissant les critères devant régir leur maintien ou leur création ainsi que le rôle que chacun d'eux serait appelé à jouer sur place. Un membre a jugé que la situation dans la plupart des centres s'était détériorée. Plusieurs délégations ont estimé préférable de ne pas se prononcer prématurément sur la proposition du Secrétaire général relative à l'intégration, ce point devant s'inscrire dans le cadre de l'examen global de la question des centres d'information sous tous ses aspects.

43. De nombreux intervenants, tout en se déclarant en principe favorables à une étude globale des centres d'information, ont jugé préoccupante la situation de ces centres dans les pays en développement. Ils ont estimé que ce n'était pas en les intégrant au PNUD qu'on remédierait aux problèmes budgétaires. De nombreux pays ont estimé paradoxal qu'on semble réduire les activités d'information au moment même où l'intérêt porté à l'ONU était plus vif que jamais. Un intervenant a demandé à voir le rapport que l'équipe

spéciale devait établir sur le plan concernant les centres et a demandé que les gouvernements soient tenus informés. Plusieurs autres intervenants sont convenus qu'une analyse tenant compte des vues exprimées par les gouvernements hôtes permettrait d'utiliser au mieux les ressources des centres. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait réviser d'autres éléments du budget du Département afin de continuer à élargir le réseau des centres d'information.

44. Tandis que tous les pays reconnaissaient les réalités économiques auxquelles le Département de l'information devait faire face, il n'en demeurait pas moins que de nombreux intervenants ont estimé que les ressources budgétaires des centres d'information des Nations Unies à travers le monde étaient inégalement réparties. Certains avaient l'impression que les pays développés qui accueilleraient les centres d'information ne contribuaient pratiquement pas au financement de leurs opérations, alors que la plupart des ressources allouées à tous les centres étaient dépensées dans ces pays. Selon un intervenant, le "goulet d'étranglement" financier du Département tenait au fait que la majeure partie des dépenses était effectuée dans les centres situés dans les pays développés.

45. De nombreuses délégations ont souligné que la réévaluation critique des centres d'information des Nations Unies ne devrait ni intervenir à la hâte, ni se faire au détriment des pays qui en avaient le plus besoin. Elles étaient fermement convaincues que les centres d'information des Nations Unies avaient un rôle spécifique à jouer et que leur mandat était fondamentalement différent de ceux d'autres bureaux extérieurs des Nations Unies, dont le PNUD. Plusieurs délégations ont mis en doute le bien-fondé de l'intégration de certains centres d'information à d'autres bureaux des Nations Unies dont il avait été fait état et qui, à leur avis, risquait d'affaiblir l'élément information.

46. Un certain nombre de délégations ont fait mention du rôle important que les centres pourraient être amenés à jouer en tant qu'éléments d'un système d'alerte avancée dans le cadre de la diplomatie préventive. A cet égard, une délégation a déclaré qu'ils ne devaient pas se borner à servir de "chroniqueurs" mais aussi anticiper sur les événements dans les pays respectifs où ils se trouvaient.

47. Un orateur a rappelé au Comité que des locaux avaient été gracieusement mis à la disposition des Nations Unies à Varsovie pour y accueillir un centre d'information. Son pays avait rempli toutes les conditions stipulées par le Département, et il espérait que le Secrétaire général prendrait la décision appropriée à cet égard. Il s'est en outre félicité de la décision du Secrétaire général d'ouvrir provisoirement des bureaux des Nations Unies chargés des questions économiques et de l'information dans certains Etats de la Communauté d'Etats indépendants, tandis que plusieurs autres intervenants ont demandé des précisions sur la question. Certaines délégations se sont interrogées sur le statut des centres d'information des Nations Unies à Beyrouth et Ouagadougou, et ont noté que des décisions qui avaient été déjà prises concernant la nomination des directeurs de ces centres n'avaient pas été appliquées.

48. Un intervenant s'est demandé pourquoi on tardait à rouvrir le Centre d'information à Téhéran. Dans le même contexte, plusieurs délégations ont insisté sur leur souhait de voir appliquer toutes les dispositions de la résolution 46/73 de l'Assemblée générale, y compris la création qui y était demandée du Centre de Sanaa (Yémen) et du renforcement des centres de Dar es-Salaam et de Bujumbura. Une délégation a demandé l'ouverture d'un centre au Gabon. Un intervenant a proposé d'installer un centre d'information des Nations Unies dans les locaux de l'Université pour la paix au Costa Rica, dans la mesure où, dans la pratique, cette institution assurait déjà des fonctions d'information et où cela permettrait de combler l'absence d'un pôle d'information en Amérique centrale.

49. Plusieurs intervenants ont appuyé l'élaboration de programmes à l'intention des directeurs des centres régionaux et un autre a préconisé que ces derniers organisent sur place des réunions d'information hebdomadaires périodiques à l'intention de journalistes, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales (ONG).

50. Evoquant les divers types d'information publiés par le Département, un certain nombre de délégations ont appuyé les efforts qu'il déploie pour promouvoir l'utilisation des toutes dernières techniques de diffusion de l'information, comme l'illustre le nouveau contrat de diffusion directe de résumés analytiques et de bulletins d'information des Nations Unies passé avec l'agence Reuter.

51. Un autre membre du Comité, au nom d'un certain nombre d'autres membres, a déclaré qu'il serait bon que le Département tienne compte des diverses normes et pratiques en vigueur dans le monde entier pour la production de sa documentation écrite et audio-visuelle.

52. Un certain nombre de délégations ont évoqué l'importance que les programmes radiophoniques revêtaient pour leur région, et plusieurs membres ont souligné à cet égard le travail remarquable accompli par le Groupe des programmes pour l'Asie, qui, ont-elles estimé, ne disposait pas de ressources suffisantes. Un pays s'est inquiété de ce que les programmes radiophoniques en langue ourdu ne soient toujours pas produits au titre d'un arrangement permanent et a invité le Département à remédier à cette situation. Un autre pays a fait part de l'intérêt qu'il portait à la production de programmes radiophoniques en langue népalaise.

53. Plusieurs représentants ont déclaré que, compte tenu du fait que la radio était très répandue dans les pays en développement, le Département devrait s'attacher à renforcer la production radiophonique, en particulier en direction de l'Afrique. Ils se sont félicités des efforts déployés par le Groupe des programmes pour l'Afrique et ont estimé que le nombre de programmes en langue française était trop restreint. Ils ont exprimé le souhait de voir davantage de réseaux africains diffuser des programmes radiophoniques des Nations Unies. Il a été suggéré d'élargir la portée du programme en langue française "Bonjour l'Afrique". Une délégation a indiqué que son pays avait récemment accepté de fournir au Département un émetteur radio pour diffusion des émissions en Afrique du Sud.

54. Une délégation a déclaré qu'il faudrait renforcer le Groupe de radiodiffusion et de télévision chargé des programmes en arabe pour le Moyen-Orient en le dotant des services d'experts et des ressources nécessaires. Une autre a mentionné l'importance du programme radiophonique enregistré à Bahasa (Indonésie), qu'écoutaient quelque 200 millions d'auditeurs.
55. Une autre délégation a prié instamment le Département de reprendre la retransmission des débats et des émissions radiophoniques des Nations Unies dans les missions permanentes au moyen de téléphones à haut-parleur.
56. Une délégation a formulé l'espoir qu'il serait bientôt remédié au retard dans la publication de l'Annuaire des Nations Unies, et une autre a demandé que le Département examine certaines "publications déficitaires" pour s'efforcer de les rendre commercialement rentables.
57. Un orateur a déclaré qu'on pourrait améliorer le mode de présentation et le contenu du Forum du développement, mais qu'il ne faudrait pas le laisser périlcliter pour des raisons financières, car il s'agissait là de la seule publication à l'échelle du système consacrée aux questions de développement.
58. Une délégation a renouvelé l'appel en faveur de la publication, en arabe et en espagnol, du communiqué de presse annuel contenant les résolutions de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 46/73 de l'Assemblée générale.
59. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction de voir le Département diffuser l'information au public par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et ont évoqué le rôle précieux joué par ces dernières dans le cadre, en particulier, du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Une autre délégation a félicité le Département des prix qui ont été décernés récemment à plusieurs de ses enregistrements vidéo et films.
60. Un certain nombre d'intervenants ont fait valoir que l'octroi d'une aide plus efficace et utile aux médias internationaux accrédités auprès du Siège représentait sans aucun doute l'un des plus importants moyens de diffuser l'information concernant l'ONU et de promouvoir les connaissances du public sur l'Organisation. Plusieurs délégations ont rendu hommage au Service des médias/Haute direction du Département et ont souligné combien il était important de donner la meilleure information possible aux médias.
61. Une délégation, prenant la parole au nom de plusieurs autres, a déclaré qu'il y aurait peut-être lieu à présent d'examiner si les locaux et le matériel logistique mis à la disposition des médias devaient être considérés comme un domaine prioritaire et méritant une attention particulière.
62. On a fait valoir que le moment était venu de rendre compte de façon plus détaillée des activités du Secrétaire général. La presse devait pouvoir prendre contact avec lui à tout moment, le cas échéant. Une délégation a suggéré que le Département rende plus strictes les conditions d'accréditation et envisage la possibilité d'instituer un système de réaccréditation.

63. En ce qui concerne les autres activités du Département, une oratrice a mentionné le récent sondage d'opinion effectué dans son pays et a indiqué que les résultats témoignaient d'une large sensibilisation de la population à l'existence de l'ONU et à ses activités.

64. Pour ce qui est des relations entre le Département et le Comité de l'information, une délégation, prenant également la parole au nom de plusieurs autres, a prié le Comité de procéder chaque année à une nouvelle évaluation et de déterminer toutes modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la manière dont il concevait les activités d'information de l'ONU. L'intervenant estimait qu'il incombait au Comité d'évaluer en permanence comment les Etats Membres pouvaient aider le Département le plus utilement possible. Il a également déclaré que l'accomplissement des mandats confiés au Département par le Comité donnait parfois lieu à une diversité déroutante de tâches et de responsabilités se faisant double emploi, ce qui se traduisait dans certains cas par un manque de clarté. Il y avait donc lieu de renforcer le rôle du Comité en tant qu'organe chargé, sauf circonstances exceptionnelles, de présenter à l'Assemblée générale des recommandations concernant les activités que le Département devait être chargé d'entreprendre.

65. Un orateur a déclaré que le Comité devait s'abstenir de surcharger de travail le Département. Plusieurs membres ont présenté des observations sur le caractère constructif de la collaboration intersessions qui s'était instaurée entre, d'une part, le Bureau du Comité, les porte-parole des groupes régionaux, le Groupe des 77 et la Chine et, d'autre part, le Département, comme il avait été convenu lors de la treizième session, et ils ont considéré qu'il s'agissait là d'une condition préalable indispensable au bon accomplissement de son mandat par le Département.

66. Une délégation a suggéré que le Département informe le Comité, en plus des questions financières, de tous les autres problèmes auxquels il se heurtait dans l'exercice de ses activités. Cette information en retour serait utile au Comité pour la formulation des mandats.

67. Pour ce qui est de l'organisation des travaux du Comité pendant la session en cours, une délégation a déclaré qu'elle souhaiterait que les recommandations présentées par le Comité à l'Assemblée générale soient rationalisées et clarifiées sur la base de la résolution 46/73, adoptée par consensus. Le nouveau document devait être court et concret et traiter des questions pressantes, comme celles qui avaient trait aux centres d'information des Nations Unies. Un autre orateur s'est prononcé en faveur d'un consensus sur la base du document de travail soumis par le Bureau. On a également fait observer qu'il fallait tout d'abord appliquer intégralement la résolution 46/73 avant de pouvoir réaliser de nouveaux progrès.

68. Le représentant de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, invité à prendre la parole devant le Comité, a déclaré que puisque l'on attendait des journalistes chargés de rendre compte des activités de l'Organisation qu'ils donnent davantage d'informations, il faudrait augmenter le nombre des installations mises à leur disposition. Sur le plan pratique,

la superficie des bureaux réservés aux journalistes posait un problème et il fallait donc agrandir cette superficie. Il fallait améliorer l'accès aux ordinateurs et aux informations de base. En outre, les installations de la zone se trouvant à l'extérieur de la salle du Conseil de sécurité devaient être mieux aménagées de manière à répondre aux besoins de la presse.

69. Lors de la clôture des débats, le Secrétaire général adjoint à l'information a donné un complément d'information sur les travaux du Département et répondu aux diverses questions posées par les délégations.

70. Le Secrétaire général adjoint a également donné de plus amples informations sur le plan visant à intégrer certains centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du PNUD. Soulignant la grande valeur accordée aux programmes d'information locaux, il a donné aux délégations l'assurance que le projet d'intégration, qui était parfaitement conforme aux résolutions précédemment adoptées par l'Assemblée générale, visait à renforcer la présence de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain et à garantir une meilleure exécution des programmes d'information arrêtés par les organes délibérants.

71. En ce qui concerne l'amélioration des activités d'information, prescrite dans la résolution 46/73, et le plan d'intégration dont il est fait mention au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général au Comité, le Secrétaire général adjoint à l'information a souligné que les deux documents étaient complémentaires et qu'ils visaient à utiliser plus efficacement les ressources grâce au renforcement de la coopération entre les organisations des Nations Unies appliquant le régime commun. Un groupe de travail interdépartemental procédait actuellement à l'examen des critères et des modalités d'application du plan.

72. Le Secrétaire général adjoint a souligné les excellentes relations de travail existant entre le Département et la presse. Il a indiqué au Comité que le Département procédait à la mise au point d'un plan directeur visant à répondre, dans les années 90, aux besoins professionnels et techniques d'un corps de presse des Nations Unies. Ce plan, qui devait donner lieu à un très important engagement financier, pourrait alléger les problèmes qui se posaient actuellement aux correspondants accrédités au Siège faute de bureaux et de matériel suffisants.

73. Rappelant les préoccupations exprimées par certaines délégations au sujet de la couverture par la presse des séances en anglais et en français, sur un pied d'égalité, le Secrétaire général adjoint s'est engagé à doter les salles de conférence du matériel de traitement de textes dont avaient besoin les attachés de presse de langue française du Département, en leur ménageant l'espace de travail voulu, le cas échéant.

74. Le Secrétaire général adjoint a informé les délégations que le Département de l'information avait formulé une série de directives mises à jour concernant la conception des programmes d'information sur les missions de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Des stratégies d'information de ce type seraient mises au point pour chaque mission, en

coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et les hauts fonctionnaires compétents. Le Secrétaire général adjoint a noté l'intérêt manifesté par les délégations pour la publication, en espagnol et en français, de Blue Helmets (Casques bleus), mais a souligné la nécessité de prévoir les fonds correspondants dans le prochain projet de budget.

75. En ce qui concerne les informations produites par le Département, le Secrétaire général adjoint a souligné les efforts qui avaient été faits pour produire des matériels qui correspondent aux normes mondiales et pour rendre certaines publications commercialement rentables. A cet égard, il a mentionné la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies et le Forum du développement. S'agissant du recueil des résolutions de l'Assemblée générale, le Département de l'information était prêt à produire chaque année des versions en arabe et en espagnol tout en avisant le Comité qu'il en résulterait des incidences financières.

76. Le Secrétaire général adjoint a noté l'intérêt et la satisfaction manifestés par les délégations pour les programmes radiophoniques du Département produits actuellement en 19 langues; ces productions comprenaient notamment un programme mensuel d'un quart d'heure en ourdu. En réponse à une délégation, il a souligné que le Département souhaiterait produire des programmes radiophoniques en népalais si le financement pouvait en être assuré. Répondant à plusieurs délégations qui avaient manifesté leur intérêt pour les programmes radiophoniques en français produits pour l'Afrique, il a souligné que les programmes radiophoniques existants étaient produits en plusieurs langues africaines en plus du français.

77. En ce qui concerne la répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs au sein du Département, on avait fait observer que les directives de l'Assemblée générale en la matière s'appliquaient à l'ensemble du Secrétariat. Toutefois, le Département n'avait ménagé aucun effort pour assurer une répartition géographique du personnel aussi équitable que possible. En outre, il s'efforçait tout particulièrement d'élargir la représentation des femmes. A l'heure actuelle, 37 % de tous les postes d'administrateur du Département étaient pourvus par des femmes, ce qui était supérieur à leur taux de représentation dans l'ensemble du Secrétariat. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que le Département s'engageait à améliorer encore la situation à cet égard.

78. En réponse à l'intérêt manifesté pour les activités de recherche du Département, y compris le programme de sondage de l'opinion publique, le Secrétaire général adjoint a souligné que les résultats de ces enquêtes et d'autres projets de recherche étaient axés sur l'amélioration des programmes du Département sous l'angle de la rentabilité et des normes de qualité.

#### IV. PREPARATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

79. A sa 9e séance, le 16 avril 1992, le Comité a décidé par voie de consensus de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, profondément préoccupés par les disparités existant entre pays développés et pays en développement et par leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, "un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu" :

- a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux, en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;
- b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;
- c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision, publics, privés et autres, des pays en développement;
- d) Epaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

e) S'efforcent, au-delà de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

- i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et à renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;
- ii) D'instaurer des conditions qui permettront aux pays en développement, ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux, ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;
- iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;
- iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), qui devrait seconder les médias publics aussi bien que privés.

#### Projet de résolution II

#### Politique et action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

#### L'Assemblée générale,

Réaffirmant le rôle essentiel que l'Assemblée générale doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

Réaffirmant également que le Secrétaire général doit veiller à ce que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, soit renforcée et améliorée, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée et des recommandations du Comité de l'information,

1. Décide de consolider le rôle du Comité de l'information, qui est son principal organe subsidiaire chargé de formuler des recommandations ayant trait aux travaux du Département de l'information;

2. Prie le Secrétaire général, en ce qui concerne la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, d'appliquer les recommandations ci-après, conformément aux résolutions applicables de l'Organisation, et estime à cet égard qu'il doit veiller à ce que le Département de l'information :

a) Continue de diffuser, en coordination avec les services d'information des autres organismes compétents, et conformément au plan à moyen terme de l'Organisation, au budget-programme et à leurs révisions pertinentes, des informations sur les activités de l'Organisation concernant notamment :

- i) La paix et la sécurité internationales;
- ii) Le désarmement;
- iii) Les opérations de maintien de la paix et le rétablissement de la paix;
- iv) La décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes, dans le contexte de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
- v) La promotion et la protection des droits de l'homme, et dans ce contexte, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit se tenir en 1993;
- vi) L'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- vii) La promotion de la femme et le rôle de la femme dans la société;
- viii) La promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- ix) Les problèmes de développement économique et social; la coopération économique internationale en vue de résoudre les problèmes de la dette extérieure;
- x) Les pays les moins avancés;
- xi) L'environnement et le développement;
- xii) L'élimination de l'occupation étrangère;
- xiii) La campagne contre le terrorisme sous toutes ses formes, conformément à la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1985;

- xiv) Les efforts déployés au niveau international pour lutter contre l'abus et le trafic illicite des drogues;
  - xv) La prévention du crime et la justice criminelle;
  - xvi) L'appui apporté au nouvel ordre du jour du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ainsi qu'aux énormes efforts de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique et les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui règne en Afrique;
  - xvii) Les efforts déployés au niveau international pour l'élimination totale de l'apartheid et l'appui apporté à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciste et démocratique et, le cas échéant, le rôle joué par l'Organisation dans ce contexte;
  - xviii) Les activités de l'Organisation touchant la situation du Moyen-Orient et la question de Palestine en particulier, y compris l'évolution actuelle de la situation dans cette région et le processus de paix en cours;
- b) Fournisse l'appui requis en matière d'information pour les activités de l'Organisation des Nations Unies dans des situations exigeant l'adoption de mesures immédiates et adaptées;
  - c) S'efforce toujours d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renforcer l'image positive qu'ils ont de l'ensemble du système;
  - d) S'efforce toujours de produire et distribuer en temps voulu les publications dont il est chargé, en particulier la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies, Forum du développement et Afrique : Relance, continue de veiller à l'indépendance de ses services de rédaction et à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et s'assure que cette documentation fournit des informations adéquates, objectives et équilibrées sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte, le cas échéant, des opinions divergentes;
  - e) Soumettre au Comité de l'information, à sa quinzième session, un rapport sur les publications permanentes et celles qui sont les plus importantes, dans lequel seront fournies les indications suivantes :
    - i) La liste de ces publications et le chiffre des tirages;
    - ii) Leur coût;
    - iii) La langue originale de ces publications et les langues dans lesquelles elles ont été traduites;
    - iv) Les publics auxquels sont destinées ces publications, y compris, si possible, l'utilisation finale voulue des divers produits particuliers;

f) Prie, dans ce contexte, le Secrétaire général, de charger le Comité des publications d'élaborer des critères et de passer en revue toutes les publications et les propositions de publications de manière à assurer, notamment, que chaque publication réponde à un mandat identifiable et à un besoin, vienne en temps opportun, ne fasse pas double emploi avec d'autres publications au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies, soit rentable, et qu'avant que ladite publication ne soit imprimée, elle satisfasse aux critères sur la base desquels elle a été autorisée, et de faire rapport sur la question au Comité de l'information;

g) Poursuive son programme de réunions d'information, d'assistance et d'orientation centré sur l'action de l'Organisation, à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement;

h) Fournisse à l'Unesco, à partir de sa propre expérience, des renseignements sur les nouveaux modes de coopération permettant, aux échelons régional et sous-régional, de former des spécialistes des médias et d'améliorer les infrastructures des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication;

i) Poursuive sa politique de coopération avec tous les organismes des Nations Unies, et en particulier avec l'Unesco;

j) Poursuive sa politique de coopération avec les agences d'information des pays en développement et celles qui ont des bureaux dans ces pays, et en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés;

3. Prie le Secrétaire général - étant donné les impératifs croissants que le compte rendu des activités des Nations Unies par les médias impose maintenant au Département de l'information - de présenter au Comité de l'information réuni pour sa quinzième session une appréciation dans laquelle :

a) Il examinera toutes les mesures propres à assurer que les facilités de travail mises à la disposition des médias sont parfaitement adaptées aux besoins actuels et futurs et, à cet égard, consultera le bureau du Comité et les représentants des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine au sujet de toute action importante en ce sens;

b) Il envisagera l'établissement au sein du Département de l'information d'une plus vaste coordination en ce qui concerne les facilités - installations et services - mises à la disposition des médias, par exemple les opérations du Service des médias/Haute Direction et les services d'accréditation;

4. Réaffirme l'importance que les Etats Membres attachent tant à la fonction des centres d'information des Nations Unies, qui doivent faire véritablement connaître, dans toute son étendue, l'action de l'Organisation des Nations Unies, qu'à l'usage optimal des moyens alloués au Département de l'information;

5. Invite le Secrétaire général à présenter au Comité de l'information réuni pour sa quinzième session, afin que cet organe étudie les différentes possibilités offertes, un rapport d'ensemble détaillé sur le plan qu'il prévoit pour intégrer les centres d'information à d'autres unités administratives des Nations Unies, tout en préservant leur autonomie fonctionnelle, conformément aux résolutions en la matière et en soulignant que ces centres doivent être pleinement opérationnels. Des consultations à ce sujet devraient avoir lieu dans le cadre du dispositif officiel - constitué par le bureau du Comité de l'information et les représentants des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine - prévu par l'Assemblée générale à la disposition 1 s) de sa résolution 46/73 en date du 11 décembre 1991;

6. Réaffirme la fonction de l'Assemblée générale en ce qui concerne la création de nouveaux centres d'information des Nations Unies et invite le Secrétaire général à présenter toutes les recommandations qu'il juge nécessaires au sujet de l'ouverture et de l'emplacement de tels centres;

7. Invite également le Secrétaire général à étudier comment pourraient être corrigées les divergences, notamment en matière d'appui, dans la répartition des ressources entre les centres d'information des Nations Unies selon les pays où ils sont situés, et de rendre compte au Comité de l'information à sa quinzième session;

8. Prend acte de l'importante contribution du Gouvernement polonais et demande au Secrétaire général d'arrêter définitivement, en consultant les autorités polonaises, les dispositions à prendre pour établir un point d'information des Nations Unies à Varsovie;

9. Demande au Secrétaire général d'appliquer pleinement les recommandations qu'elle a faites dans sa résolution 46/73 B, y compris aux alinéas l) et m) du paragraphe 1, concernant la création d'un centre d'information des Nations Unies à Sanaa (Yémen), la remise en service du centre d'information de Téhéran et l'accroissement des moyens mis à la disposition des centres d'information de Dar es-Salaam, Dhaka et Bujumbura;

10. Encourage le Département de l'information à renforcer sa coopération avec l'Université pour la paix, au Costa Rica, en tant que centre de promotion des activités de l'ONU et de diffusion de ses produits d'information;

11. Prend note des demandes présentées par la Bulgarie, le Gabon et Haïti touchant la création d'une antenne d'information;

12. Demande au Secrétaire général de renforcer l'efficacité de tous les groupes radiophoniques régionaux du Département de l'information et de faire en sorte qu'ils exécutent intégralement tous les éléments de leurs programmes actuels;

13. Encourage le Département de l'information à prendre en considération, surtout dans le domaine du journalisme électronique, les différentes normes et différents systèmes utilisés dans le monde, compte tenu de la nécessité d'assurer l'harmonisation et l'efficacité;

14. Demande au Secrétaire général de s'efforcer d'urgence de créer les conditions voulues, dès la quarante-septième session de l'Assemblée générale, pour amener la parité du français et de l'anglais dans les communiqués de presse consacrés aux séances, en utilisant judicieusement le matériel existant;

15. Décide qu'à compter de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le communiqué de presse contenant les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale et indiquant les résultats des votes sera publié en arabe et en espagnol après chaque session annuelle de l'Assemblée générale, grâce à un réaménagement des ressources du Département de l'information;

16. Invite les Etats Membres à présenter au Secrétaire général, au 1er janvier 1993 au plus tard, des observations et suggestions sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités en matière de communication des pays en développement, en vue de consolider l'expérience acquise récemment en matière de coopération internationale devant permettre à ces pays d'élaborer, librement et en toute indépendance, leur propre politique en matière d'information et de communication, et prie aussi le Secrétaire général de présenter un rapport sur la question au Comité de l'information à sa quinzième session;

17. Décide, pour des raisons de procédure, de renvoyer au Conseil économique et social, pour examen, la résolution 26 C/résolution 4.3, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa vingt-sixième session et figurant dans la note y relative du Secrétaire général 6/;

18. Prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa quinzième session, en 1993, des résultats de l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du système touchant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

19. Prie aussi le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa quinzième session, en 1993, et à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, en 1993, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution ainsi que dans la résolution 46/73;

20. Prie le Comité de l'information de lui rendre compte à sa quarante-huitième session;

21. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session la question intitulée "Questions relatives à l'information".

80. Egalement à sa 9e séance, le Comité a décidé, par voie de consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

## Projet de décision

### Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 79 à 81 le nombre de membres du Comité de l'information et de nommer membres la République de Corée et le Sénégal.

81. Après l'adoption, sans qu'il soit procédé à un vote, du projet de rapport tel qu'oralement révisé, des déclarations de clôture ont été prononcées par le Secrétaire général adjoint à l'information et le Président du Comité, ainsi que par les représentants du Pakistan (au nom des Etats membres du Groupe des 77), de l'Espagne (au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats), de la Pologne (au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale) et de la Chine.

82. Le Président a annoncé que la prochaine session du Comité de l'information était fixée du 10 au 28 mai 1993.

### Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

2/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21; ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2; ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21).

3/ A/AC.198/1992/2.

4/ A/AC.198/1992/4.

5/ A/AC.198/1992/3.

6/ Voir A/SPC/46/3.

7/ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, vol. I, Résolutions, sect. III.4, résolution 4/21.

Annexe I

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A L'INFORMATION,  
A LA SEANCE D'OUVERTURE DU COMITE DE L'INFORMATION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est pour moi à la fois un grand plaisir et un honneur de vous accueillir tous, au nom du Secrétaire général, à la quatorzième session du Comité de l'information. Je suis très heureux aussi de me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au représentant du Burkina Faso, nouveau membre du Comité.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Comité, ayant tout juste pris mes nouvelles fonctions au début du mois, je voudrais formuler l'espoir, Monsieur le Président, que le Département de l'information continuera à bénéficier de votre direction éclairée et de votre expérience. Les conseils et le soutien des membres du Bureau et de tout le Comité nous seront d'autant plus précieux que nous entrons dans la phase la plus stimulante peut-être de l'histoire de l'Organisation.

Quant à nous, permettez-moi de vous dire que l'entière coopération du Département de l'information vous est acquise et que nous comptons vous apporter toute l'assistance dont vous aurez besoin pour vous acquitter de votre mandat important. Mais, je ne doute pas qu'ensemble, nous puissions édifier une stratégie de l'information des Nations Unies qui soit fiable, ciblée et cohérente et qui rende toujours compte rapidement et fidèlement de l'évolution des événements dans le monde. Une telle stratégie non seulement fera comprendre au grand public toute la portée des travaux de l'Organisation, mais aussi - j'ose le dire - suscitera dans la communauté mondiale un esprit d'internationalisme et de participation active.

Alors qu'un nouveau siècle se profile devant nous et que nous nous préparons à fêter le cinquantième anniversaire de l'Organisation, l'ONU et le monde entier voient s'ouvrir devant eux une ère nouvelle. Des transformations politiques, sociales et économiques révolutionnent le monde qui a littéralement pris un visage nouveau. De nouveaux pays sont nés, l'Organisation ne compte pas moins de 175 membres, car les peuples du monde exercent de plus largement leur droit de décider de leur avenir et de s'exprimer. La politique de l'affrontement cède le pas à un esprit de collaboration entre les nations, qui ont manifestement pris conscience de la nécessité de rechercher aux problèmes globaux des solutions multilatérales et qui ont même un désir ardent de le faire. La dynamique de ce nouveau climat dans les relations internationales place l'ONU au centre des activités.

Les événements prodigieux des dernières années nous obligent à chercher de nouvelles bases et de nouveaux moyens de communiquer l'idée d'une ONU régénérée, continuant à oeuvrer pour une vie meilleure et plus libre pour tous. En cette période où seul le changement paraît constant, une vaste portion de l'humanité commence à considérer l'ONU comme le plus puissant catalyseur de la paix et de la prévention des conflits, du développement international et de l'éradication de la misère. L'ONU ne conservera sa raison

d'être que si, non contente de marcher avec son temps, elle façonne la réalité par ses nombreux programmes et activités et - ce qui est essentiel pour le Comité et pour le Département - par ses programmes d'information et j'irais jusqu'à dire que c'est là sa responsabilité cruciale.

Nous avons aujourd'hui une occasion exceptionnelle de répondre à l'attente des peuples de toutes les nations et d'étancher leur soif de connaissances sur l'oeuvre de l'ONU, sur la façon dont elle influencera, pendant cette décennie, le cours des événements mondiaux dans l'immédiat, et dans le siècle à venir. Notre tâche est loin d'être facile et les grandes espérances constituent souvent un avantage incertain : si nous savons combien nos succès pourraient être bénéfiques, nous ne devons pas oublier que la crédibilité de l'Organisation pourrait bien être tributaire de l'équilibre fragile de l'opinion publique dans le monde.

Je dirais aujourd'hui que l'ONU ne saurait être véritablement efficace et répondre à l'attente formulée par les nations fondatrices dans la Charte qu'avec le plein appui, non seulement des gouvernements des Etats Membres mais aussi des "peuples des Nations Unies". Nous devons tout faire pour toucher chaque ville et chaque village, pour ne pas dire chaque foyer, pour mériter la confiance et le soutien sans lesquels l'approbation du public, qui est la pierre angulaire d'une ONU efficace, ne saurait exister. Nous devons chercher à faire comprendre que l'ONU est une entreprise profitable et qu'elle offre une solution certainement plus rentable et plus humaine aux conflits et aux souffrances humaines que, tragiquement, risque d'entraîner l'absence d'une instance ouverte des nations, d'un mécanisme leur permettant de résoudre leurs problèmes et leurs préoccupations.

Ceci exige la plus étroite coopération avec les médias dans le monde entier, les organisations non gouvernementales et les autres entités qui redistribuent l'information car l'information est le ciment de l'approbation du public. L'Organisation accomplit une oeuvre si utile, elle permet d'atteindre tant d'objectifs fixés par la communauté internationale, elle sert tant de causes qu'il est de notre devoir de veiller à ce que le public se rende compte des résultats obtenus et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir le regain de confiance et d'intérêt que suscite l'ONU, pour que l'espoir croissant de résoudre les problèmes importants de demain se matérialise.

En même temps que des transformations politiques, sociales et économiques bouleversent le monde, un vent nouveau souffle à l'Organisation. De façon dynamique et résolue, le Secrétaire général a introduit des modifications administratives et structurelles pour revitaliser le fonctionnement du Secrétariat, créer une nouvelle souplesse et charger l'Organisation de jouer son rôle multiforme et changeant de mécanisme essentiel dans la conduite des affaires mondiales.

Le Département de l'information, qui vient tout juste de subir une restructuration profonde sous la direction de Mme Thérèse Paquet-Sévigny, qui m'a précédé, conservera pour l'essentiel sa structure actuelle. Des mesures ont cependant déjà été prises pour élargir son rôle : il a désormais la responsabilité du Comité interdépartemental des publications, et il a absorbé

le personnel de son secrétariat ainsi qu'une partie de la Section de la diffusion des informations de l'ancien Bureau de la recherche et de la collecte d'informations. De plus, dans un souci constant de simplifier les opérations et de rentabiliser les ressources limitées dont nous disposons, le Secrétaire général a chargé le Département de l'information de travailler avec le PNUD à l'intégration d'un certain nombre de centres d'information des Nations Unies aux bureaux régionaux du PNUD. Je tiens cependant à vous donner l'assurance que les programmes d'information resteront forts et que l'intégration aura pour objet essentiel une utilisation plus rationnelle des ressources humaines et opérationnelles et des installations.

Autre innovation importante, compte tenu de l'intérêt manifesté par les gouvernements, le Secrétaire général a décidé qu'un moyen pratique d'assurer l'efficacité de l'ONU dans un monde en évolution serait de créer, dans certaines républiques de la Communauté d'Etats indépendants, des bureaux temporaires des Nations Unies, toujours dans le même souci d'intégration des activités de développement et d'information.

Voici la toile de fond de notre réflexion dynamique sur la façon dont le Département agit - et réagit - face à la succession rapide des événements et des activités de l'Organisation. Nous devons, nous le savons, faire preuve de la plus grande souplesse dans le déploiement de nos ressources limitées, de manière à adapter nos actions aux priorités de notre programme de travail. Nous sommes conscients de la nécessité d'avoir une interaction dynamique avec le public, en touchant des gens de tous les milieux, par la radio, la télévision et la presse, par des publications et des brochures d'information et par une action pragmatique à tous les niveaux. Il nous faut exploiter nos derniers succès et renforcer nos liens avec les médias, en devenant pour les spectateurs, les auditeurs et les lecteurs du monde entier "la fenêtre sur le monde", ouverte sur la multitude d'activités de l'Organisation. Ce travail est d'ailleurs déjà en cours et il est normal d'entendre à la radio, de voir à la télévision ou de lire dans les journaux au moins une information par jour concernant l'intervention de l'ONU en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique.

Le travail ne manque pas et nous ferons appel aux conseils et au soutien de cet éminent comité alors que nous introduisons des méthodes et des idées neuves dans l'accomplissement de notre mission, qui est de stimuler l'intérêt du public et sa conviction que l'Organisation peut jouer un rôle de catalyseur et accélérer l'évolution positive déjà enclenchée : programmes techniques de développement dans les pays en développement d'Afrique et d'ailleurs, campagnes pour l'élimination de l'apartheid, mécanismes d'alerte avancés pour la prévention des conflits, rétablissement et maintien de la paix et de la sécurité et promotion de la démocratie dans le monde entier. Nous ferons tout pour mettre en lumière des efforts déployés pour surmonter les dangers qui guettent le monde d'aujourd'hui : pour résoudre les problèmes économiques et sociaux de plus en plus tragiques entre le Nord et le Sud, pour écarter les menaces à notre environnement, pour promouvoir et faire respecter les droits de l'homme et pour éliminer les souffrances auxquelles l'humanité doit faire face beaucoup trop souvent, pour n'en mentionner que quelques-uns. Nous

concentrerons aussi notre attention sur les préparatifs du cinquantième anniversaire de l'Organisation, qui sera également une occasion de placer sous les feux des projecteurs l'histoire et les réalisations de cette institution fondée sur les idéaux et les espoirs de "nous [les] peuples" au lendemain des jours les plus sombres de la civilisation moderne.

Un aspect important de notre stratégie consistera à cibler soigneusement notre public - lecteurs, auditeurs, etc. - pour améliorer les communications. Pour universel que soit notre message, nous devons, plus que jamais, parler plus clairement à des publics très divers. Il faudra donc analyser plus systématiquement aussi bien le coût-utilité que l'accessibilité des documents d'information du Département.

En mettant à profit l'extraordinaire autorité dont jouit une ONU plus forte pour tenter de rapprocher tous les peuples du monde, le Département doit faire appel aux nouvelles techniques d'information pour communiquer et convaincre d'une manière que les gens apprécient. Le monde interconnecté et interdépendant dans lequel nous vivons est une réalité dont le Département doit tenir compte en s'adaptant aux besoins des nations et des peuples dans leurs interactions et échanges de données et d'idées. Les techniques modernes et l'ensemble des réseaux électroniques existants sont des instruments essentiels pour rallier l'opinion publique à nos objectifs communs. Le Département de l'information fera tout ce qui est en son pouvoir - compte tenu des limitations financières et autres - pour les utiliser. La réunion du Conseil de sécurité au niveau le plus élevé illustre particulièrement bien comment nous pouvons, en tirant parti de l'intérêt de nos homologues des médias, associer le grand public aux activités de l'Organisation et utiliser les techniques modernes d'information au service de la cause de l'ONU.

Monsieur le Président,

Ayant partagé avec vous mes réflexions sur l'orientation et sur les formes que notre programme d'information peut prendre, je saisis cette occasion de revenir sur le travail qu'accomplit le Département de l'information entre deux sessions successives du Comité.

Comme vous le savez, les activités du Département de l'information sont orientées à la fois par leur objet et par le public visé, par la diversité de ses méthodes et des questions traitées, et par la diversité des moyens d'information retenus pour la diffusion. Le public visé est extrêmement divers puisqu'il inclut aussi bien des spécialistes expérimentés tels que les journalistes de renommée internationale, que les écoliers qui entendent pour la première fois parler de l'ONU. Nos efforts sont souvent consacrés, précisément, à la délimitation de l'ensemble de nos auditeurs et nos lecteurs et à l'adaptation de produits d'information multimédiatiques destinés à atteindre physiquement le public, mais aussi à lui adresser des matériaux qui auront un effet sur la façon dont il verra l'ONU et le monde qui l'entoure. Pour accroître la valeur de notre travail pour le public, nous avons en quelque sorte réinvesti les données établies par les enquêtes sur les lecteurs ou par des sondages d'opinion dans les nouvelles opérations à mesure que nous les concevons.

On peut donc dire que notre démarche est déterminée à la fois par le public visé et par les programmes entrepris. Nous commençons par déterminer l'identité de ce public - c'est-à-dire que nous apprécions dans quelle mesure nous avons pu, dans le passé, définir le terme assez insaisissable de "public" de notre département - puis nous concentrons notre action sur l'information de ce public par des programmes bien précis définis pour nous par l'Assemblée générale. Nous organisons des séminaires et des réunions à l'intention d'experts et d'organisations non gouvernementales, nous produisons des livres, des films, des vidéocassettes, des émissions de télévision et de radio, nous assurons au mieux leur distribution et, enfin, nous évaluons leur impact et leur utilité en tant que produits d'information.

Pour commencer par la définition de notre "public", je rappellerai qu'il entre essentiellement dans deux catégories : d'abord, les organes d'information auxquels nous fournissons essentiellement des "matériaux bruts" qu'ils utilisent pour leur propre travail; et deuxièmement, des ensembles bien définis de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs à qui nous adressons directement une information déjà élaborée.

Après des organes d'information, notre tâche a depuis deux ans pris une dimension nouvelle, l'ONU étant devenue un sujet d'actualité brûlant et les journalistes de télévision et de radio étant très désireux de connaître rapidement les événements et les actualités intéressant l'ONU. Les communiqués de presse et les conférences de presse sont devenus un aspect majeur de l'activité du Département, qui a noué et continué à rechercher une relation active avec la presse, et saisira toutes les occasions d'utiliser l'intérêt que marque celle-ci pour l'Organisation afin d'en donner une image informée et positive.

J'ai déjà mentionné la décision du Secrétaire général d'incorporer la Section de la diffusion des informations au Bureau du porte-parole (Service des médias/haute direction). Ainsi renforcée, la Division a désormais pour tâche de suivre, dans un éventail très large d'organes de presse, et de fournir au Secrétaire général et aux plus hauts responsables, la teneur des analyses que fait la presse, dans le monde entier, du travail de l'Organisation.

Les bureaux extérieurs du Département de l'information, de par le monde, analyseront, pour leur donner la suite voulue, les interprétations données de l'activité de l'ONU par les médias, telles qu'elles se dégagent des articles des guides de l'opinion. C'est ainsi que nous espérons que l'Organisation pourra mieux corriger les erreurs d'interprétation, les déclarations erronées, dès qu'elles seront publiées, et on espère ainsi mieux pouvoir former une opinion publique favorable.

Comme vous le savez, l'Organisation donne depuis peu une importance très grande aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix. A ce sujet, j'observe que le service du porte-parole est devenu un excellent terrain de formation de porte-parole affectés aux opérations de maintien de la paix, l'exemple le plus récent en étant donné par la désignation de deux responsables chevronnés du Département comme porte-parole de la Force de

protection des Nations Unies en Yougoslavie (FORPRONU) et de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC); cette dernière est, notons-le en passant, dirigée par un autre de mes distingués prédécesseurs, M. Yasushi Akashi.

La multiplication et l'élargissement des activités de rétablissement et de maintien de la paix au cours des deux dernières années (depuis avril 1991, six nouvelles opérations ont été lancées) ont imposé au Département de nouvelles tâches fort exigeantes. Le vif intérêt marqué par le public et le rôle de plus en plus essentiel des activités d'information dans l'accomplissement du mandat de la mission elle-même dans le domaine des opérations ont imposé au Département de l'information non seulement de former des porte-parole capables de travailler sur le terrain, mais aussi de formuler et d'appliquer des programmes d'information adaptés à chacune de ces entreprises.

Le rôle du Département dans ces missions politiques est devenu si important que je crois devoir indiquer au Comité comment nous élaborons ce travail d'information. Pour rendre son action plus efficace, le Département a défini un ensemble de directives sur les mesures à prendre pour s'acquitter des deux tâches principales que doit comporter un programme complet d'information pour une opération de maintien de la paix ou pour toute autre entreprise politiquement délicate : d'une part, le Département met au point une explication détaillée du rôle de l'ONU dans la mission concernée pour une catégorie de public qui inclut les organes d'information, les administrations publiques, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche et le public en général.

D'autre part, comme le bon accomplissement du mandat de l'Organisation peut être facilité par des activités d'information conçues spécialement pour le cadre géographique de la mission, le Département de l'information réalise des projets bien ciblés, comme par exemple des campagnes éducatives sur les droits de l'homme, qui sont en rapport avec les tâches à accomplir et qui servent à d'autres travaux connexes de l'ONU. Après avoir consulté le bureau organique concerné, toutes ces activités sont proposées comme éléments d'une campagne d'information complète sur la mission concernée. Comme exemples récents, on peut citer les campagnes d'information accomplies ou en cours pour la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador ou l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, et diverses propositions conçues pour concourir à la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental, la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, la Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie et la mission technique des Nations Unies en Somalie, en somme toutes les grandes missions politiques entreprises ou prévues au cours des derniers mois.

Alors que l'immédiateté de l'actualité, sur des évolutions extrêmement rapides, fait que l'Organisation des Nations Unies est bien en vue et intéresse en permanence l'opinion, le Département de l'information a continué à organiser des campagnes d'information et à créer des produits qui atteignent directement le public. Ces programmes de diffusion intéressent pratiquement tous les aspects du travail du Département : matériaux imprimés, affiches,

conférences de presse, visites guidées, production de films, de vidéocassettes, d'émissions de radio, destinés à toutes les régions du monde. Conçues selon les principes définis par l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité, ces activités traitent non seulement les grands titres de l'actualité à l'ONU, mais ont aussi pour but de faire réfléchir, dans le monde entier, à la multitude de questions qui sont à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale, les campagnes d'information ont porté sur des aspects marquants de l'activité de l'Organisation dans des domaines comme l'environnement, le développement social, les affaires humanitaires, le combat contre l'apartheid, les droits du peuple palestinien et le développement de l'Afrique. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais brièvement décrire certaines des initiatives particulières prises dans ces domaines d'intérêt.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies convoque à Rio de Janeiro, en juin de cette année, une Conférence sur l'environnement et le développement : le Sommet "planète Terre". Le Département de l'information a consacré un effort considérable à informer les médias des questions inscrites à l'ordre du jour de cette conférence. La réaction de la presse écrite et parlée a dépassé nos espérances. Nous recevons d'elles de 40 à 50 questions par jour, nous y répondons, et nous avons établi des liens avec les organes d'information internationaux les plus importants. Je citerai : CNN, la Société Radio-Canada, la BBC, Antenne 2, Channel 13 Chili, Time et Newsweek, qui produiront des émissions ou des articles, ou même des suppléments sur la Conférence de Rio. A la date du 24 mars, le Département avait accrédité 1 635 journalistes pour cette dernière, bien avant l'événement lui-même. Le Département mettra à la disposition des organes d'information ses propres séries d'émissions juste avant ou pendant la Conférence, et il a déjà produit un certain nombre d'émissions de télévision sur diverses questions qui seront examinées par la Conférence - notamment 12 émissions intitulées L'ONU en action.

Pour vous donner une idée de l'importance du réseau de distribution, je dirai que le Département a diffusé plus de 120 000 exemplaires en anglais, et des dizaines de milliers dans six autres langues, de sa brochure sur la CNUED. Des milliers d'autres exemplaires de 11 brochures d'information dans la série Earth Summit (Sommet planète Terre) ont de même été distribués. Naturellement, ces activités s'intensifieront à mesure que la Conférence approchera, et devront culminer sur place avec celle-ci. J'ajoute que le Comité doit poursuivre son examen du programme d'information complet mis au point pour la Conférence quand il examinera le rapport du Secrétaire général, que l'on trouve dans le document A/AC.198/1992/3.

En dehors de la CNUED, le Département de l'information apporte aussi son concours à d'autres grandes réunions des Nations Unies. La session, récemment achevée, de la huitième CNUCED, a largement retenu l'attention de la presse dans le monde entier. Le Département avait accrédité 250 journalistes environ, et avait assuré une couverture de la manifestation en anglais, en français et en espagnol. Actuellement, on établit des plans pour des programmes d'information qui accompagneront la Conférence mondiale de 1993 sur

les droits de l'homme, la Conférence de 1994 des Nations Unies sur la population et le développement, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995). A ce propos, le Département a récemment publié un livre illustré : Women: Challenges to the Year 2000, une affiche et une brochure d'accompagnement, qui exposent ce qui reste encore à faire pour améliorer la vie quotidienne des femmes dans le monde entier.

Le Département de l'information a continué à s'acquitter de son mandat s'agissant de faire mieux connaître les divers aspects de la question de Palestine et de promouvoir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, par des visites de journalistes à la région, pour une série de rencontres à l'intention d'organes d'information nationaux et pour la rencontre internationale à l'intention des journalistes européens organisée à Helsinki en juin 1991. D'autres rencontres nationales et régionales à l'intention des journalistes sont prévues cette année, la première de la série étant programmée pour mai. Les activités de publication comportent notamment la publication de brochures, comme celle exposant les résultats de la rencontre d'Helsinki et la mise à jour d'une brochure sur les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Je voudrais aussi mentionner un autre domaine très important de l'information : notre action pour le combat contre l'apartheid. Travaillant étroitement avec nos collègues du Centre contre l'apartheid, nous avons continué à créer des moyens d'information tels qu'une exposition itinérante sur l'apartheid, qui, à notre avis, aide à sensibiliser le public sur ce problème, à un moment qui est décisif. Le référendum d'importance historique réalisé il y a quelques semaines en Afrique du Sud nous rappelle de façon poignante les changements étonnants en cours dans notre monde et l'effet galvanisateur de l'opinion mondiale. Nous nous efforcerons de continuer à sensibiliser à cette question l'opinion, et en fin de compte la conscience du monde.

Conforté par le mandat que lui a confié l'Assemblée générale par sa résolution 46/151, le Département accorde une attention prioritaire à la sensibilisation de l'opinion internationale à la crise économique grave que traverse l'Afrique. Le Département publie le périodique Afrique Reprise et des communiqués de presse sur des questions qui intéressent spécialement l'Afrique, comme l'environnement et le développement, les priorités africaines d'action, l'intégration régionale, l'investissement étranger direct, la crise de la dette africaine, la diversification de l'économie, de même que la sécurité et l'autonomie alimentaires. Si les ressources le permettent, des visites seront organisées à l'intention des organes d'information internationaux dans deux pays, pour permettre aux journalistes de se rendre compte directement de l'action difficile et étendue que doivent entreprendre les Gouvernements africains pour relancer l'économie de leur pays.

Monsieur le Président, distingués délégués,

Je viens de passer en revue les différents aspects de la collaboration du Département de l'information avec les grands moyens de communication et la manière dont ce département entreprend les différentes activités d'information que lui prescrit l'Assemblée générale. Les séminaires, les sessions d'information, les réunions, les publications, les films, les programmes vidéo et radiophoniques sont les expressions variées de cette stratégie d'ensemble. S'adressant directement à un groupe cible, ces activités s'efforcent d'expliquer, au nom de l'Organisation, les objectifs qu'elle entend poursuivre et les principes qu'elle entend appliquer, faisant ainsi mieux connaître nos objectifs prioritaires. Certes, on peut se montrer satisfaits des résultats obtenus à ce jour dans ce domaine. Il reste néanmoins des améliorations à apporter, notamment dans la meilleure utilisation de nos ressources limitées.

Un bon exemple est l'Annuaire des Nations Unies, dont la parution connaît des retards importants. Je tiens à rappeler à ce sujet que lors de sa dernière session, l'Assemblée générale avait appuyé les efforts du Département visant à éliminer ces retards et à remettre à jour sa publication annuelle.

Conformément aux orientations de ce comité - qui ont été entérinées par l'Assemblée générale - le Département a passé un certain nombre d'accords avec une maison d'édition extérieure destinés à éliminer les retards des versions 1988, 1989 et 1990 de l'Annuaire, ainsi que de sa présente version 1991. Je tiens également à vous informer que l'édition 1987 de ce document a été soumise à temps, en décembre 1991, et que cet Annuaire est actuellement en instance de publication.

D'autres efforts majeurs dans ce domaine concernent la publication d'une version élargie du World Media Handbook, dont la parution est prévue au milieu de cette année. J'ai le plaisir de vous rappeler à ce sujet que la première version de cette publication, réalisée en 1990, a été choisie par la American Library Association pour figurer dans la liste de ses principaux documents et est particulièrement prisée pour la couverture complète qu'elle accorde aux pays en développement pour lesquels, je cite, "il est difficile d'obtenir des données médiatiques". Visant à favoriser une meilleure compréhension des milieux journalistiques du monde entier, le Handbook est également utilisé comme un outil de référence par les professionnels de l'information, à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies.

Les produits audio-visuels constituent un autre moyen important pour atteindre le grand public. Au cours de l'année passée, le Département a continué la commercialisation et la diffusion de nos produits audio-visuels à travers le monde, souvent en collaboration avec d'autres institutions de l'ONU. En même temps, DPI a participé, avec certaines agences spécialisées, à plusieurs festivals internationaux de films, à des salons de vidéo et des conférences. Ces manifestations ont fourni l'occasion de nouer de nouveaux contacts avec les milieux professionnels pour la réalisation de nouvelles coproductions.

J'ai le plaisir de vous informer que plusieurs de nos vidéos et films ont été primés au cours de l'année passée. C'est ainsi que le film intitulé Briser les barrières s'est vu décerner le premier prix au festival Superfest, en juin de l'année dernière. Notre production vidéo Coup de pinceau a été déclarée meilleur film pour enfants au festival de la American Society of Independent Film Animators en janvier de l'année dernière, tandis que Notre planète Terre - autre réalisation vidéo - a gagné le Grand Prix du festival Ekofilm de l'an passé.

Monsieur le Président,

Conscient que l'intérêt d'une information est directement fonction de son actualité, le Département déploie tous les efforts possibles pour faire en sorte que ses documents parviennent rapidement aux usagers partout dans le monde. Au cours de l'année écoulée, près de 1,5 million d'exemplaires de publications de l'ONU et de documents des organes délibérants de l'Organisation ont été distribués, sans compter les déclarations et messages du Secrétaire général, les communiqués de presse, les dossiers d'information et bien d'autres documents encore.

L'adoption des innovations technologiques constitue un élément très important de la stratégie de distribution du Département de l'information. Celui-ci est en train d'élaborer un programme informatique de gestion des listes de contacts et de distribution que chaque centre d'information des Nations Unies pourra utiliser sur place pour établir et tenir à jour sa propre base de données. Ces bases de données pourront ensuite alimenter le Département en données extraites des listes de distribution pour établir et tenir à jour, au Siège, un répertoire mondial des personnes ou organismes intéressés par tel ou tel sujet. Avec ce système intégré, le Département devrait être davantage à même de définir avec précision et atteindre les publics de chacun de ses produits.

Il est intéressant de noter aussi que, dans le cadre de notre programme de diffusion, le Département a conclu avec l'agence de presse Reuter un nouveau contrat, aux termes duquel, entre autres, les communiqués de presse de l'ONU seront distribués directement par Reuter. En outre, en coopération avec le réseau "Global Education Motivators" (GEMNET), le Département s'emploie à élargir le système de consultation publique en direct des services d'information de l'ONU.

L'Organisation a reconnu dès ses tout débuts que l'information sur ses activités devait être accessible localement. Un réseau de 67 centres et services d'information s'est constitué au fil des ans, couvrant le monde entier et permettant à des secteurs clefs de la société d'entrer directement en contact avec des fonctionnaires de l'ONU compétents en matière de communication et bien au fait des activités de l'Organisation. Dans bien des cas, c'est par le biais de ce réseau d'information sur le terrain que les actualités et autres produits d'information élaborés par le Département atteignent le public visé. Par ailleurs, les centres coproduisent avec les chaînes locales des émissions de radio et de télévision et publient leurs propres bulletins et communiqués de presse dans les langues locales.

Les centres jouent un rôle décisif dans la promotion des manifestations organisées par l'ONU : Journée des Nations Unies, Journée internationale de la femme, Journée des droits de l'homme et Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, par exemple. Ils participent aux préparatifs et à la promotion des conférences des Nations Unies, comme celle sur l'environnement et le développement, et contribuent à susciter un soutien national et régional à ces manifestations.

Pour accroître l'efficacité de ce réseau, le Département a organisé des réunions régionales pour les fonctionnaires des centres d'information, des programmes spéciaux d'information pour le personnel local et une formation à l'informatique pour une centaine de fonctionnaires en poste dans 35 centres, et a introduit un certain nombre d'améliorations touchant la télématique et l'informatique. Pendant l'exercice biennal en cours, il est prévu d'achever l'informatisation de la plupart des centres d'information.

Je voudrais relever à ce stade que le Comité de l'information a prévu d'examiner, à sa session en cours, le rapport du Secrétaire général sur les centres d'information des Nations Unies, qui contient, notamment, des détails sur les ressources allouées à chaque centre ainsi que, le cas échéant, l'assistance fournie par les pays hôtes. Ce document a été distribué sous la cote A/AC.198/1992/4. Le Département se fera un plaisir de fournir un complément d'information à ce sujet au Comité lorsque celui-ci examinera le rapport.

Un autre aspect de notre campagne d'information et de diffusion directes a trait au rôle important et constructif joué par les organisations non gouvernementales dans la promotion des buts et principes de l'Organisation. Les ONG associées au Département de l'information sont aujourd'hui au nombre de 1 300, soit pratiquement deux fois plus qu'il y a quatre ans seulement. Le centre documentaire des ONG, situé au rez-de-chaussée du bâtiment du Secrétariat, dessert des centaines de représentants d'ONG, auxquels il fournit informations et cartes d'accréditation, et assure la distribution des documents d'information de l'ONU à toutes les ONG associées, partout dans le monde. L'intérêt actif des organisations non gouvernementales est indubitable si l'on considère les 160 à 400 participants qui assistent aux réunions hebdomadaires organisées par le Département à l'intention des ONG, ou la participation de celles-ci à la Conférence de septembre 1991, à laquelle quelque 1 200 représentants de 440 ONG originaires de 51 Etats Membres se sont inscrits. Cette conférence, qui avait pour thème "Paix, justice et développement : les éléments d'un nouvel ordre mondial", fut le plus grand rassemblement d'ONG jamais organisé par le Département et elle donne une idée assez exacte de tout l'intérêt porté aux activités de l'ONU dans toutes les couches de la société.

Monsieur le Président,

Je viens de décrire de manière assez détaillée le travail accompli par le Département au cours de l'année écoulée, mais il y a un élément très important pour l'efficacité de toute campagne d'information ou de relations publiques, à savoir l'évaluation des activités entreprises.

Afin d'analyser les tendances de l'opinion publique, le Département a continué de procéder à des sondages à propos de l'Organisation. Il ressort très nettement des résultats de ces sondages que l'ONU est très appréciée partout dans le monde et que tous les aspects des activités de l'Organisation suscitent un très vif intérêt dans tous les pays où un sondage a été effectué.

Dans le cadre du mandat dévolu au Département, ces études constituent un outil de gestion précieux et permettent au Département de réagir, d'adapter ses stratégies d'information en fonction de l'évolution de la situation mondiale et de répondre aux attentes du public à l'égard de l'Organisation. Nous comptons que les données réunies par ce biais nous permettront de mieux nous orienter dans la recherche capitale de cette approbation du public dont je parlais au début de ma déclaration, afin de mieux appliquer les directives et principes établis par votre comité pour le programme d'information.

L'efficacité et l'actualité des produits d'information sont souvent fonction de l'existence de ressources suffisantes et de la bonne gestion des moyens mis à disposition. Dans cette optique, il est essentiel de tout faire pour inscrire les activités d'information dans les principes de base de la programmation, allouer au Département de l'information les ressources qui lui permettent de mener à bien son travail et déployer ces ressources en prévoyant la marge de manoeuvre nécessaire afin de pouvoir réagir à l'évolution des situations et des priorités.

Il faut peut-être à ce stade, Monsieur le Président, insister sur ce qu'il faut bien appeler, nul n'en disconvient, les limites du processus biennal d'établissement des budgets-programmes lorsque les services demandés varient dans de très fortes proportions et de manière imprévisible. De ce point de vue, le Département de l'information est logé à la même enseigne que tous les autres départements qui participent à la planification et à l'exécution de missions imprévues. Doté d'un programme d'activité complet, et devant exécuter de nouvelles tâches prioritaires qui n'avaient pas été prévues lors de l'établissement du budget-programme de l'exercice 1992-1993, le Département de l'information est déjà en train de s'adapter, et d'adopter un mode plus souple d'affectation des ressources limitées dont il dispose.

Mais aucune marge de manoeuvre n'est sans limites, et je faillirais à mon devoir si je ne vous signalais pas aujourd'hui que la capacité d'absorption du Département est sur le point d'atteindre ses limites. Quand ce sera chose faite, notre capacité à répondre à toutes ces attentes pourrait être mise en péril. Si nous voulons continuer à faire un travail sérieux, un travail dont nous pouvons réellement nous enorgueillir, et assurer tous les services et livrer tous les produits d'information qui nous sont demandés, il nous faudra, comme nous l'avons fait dans le passé, chercher auprès de vous, les Etats Membres, le soutien - tant matériel et financier que moral - qui nous permettra d'être à la hauteur des espoirs que vous-mêmes et la communauté mondiale placez en nous.

A cet égard, nous pouvons compter sur cette ressource extrêmement précieuse qu'est la coopération avec les autres organismes et programmes du système des Nations Unies. En prévision des débats que vous consacrerez au rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies, distribué sous la cote A/AC.198/1992/2, je dois peut-être vous donner un aperçu des activités communes les plus importantes entreprises au cours de l'année écoulée.

En septembre 1991, le Département de l'information a participé au Forum international sur la culture et la démocratie qui s'est tenu à Prague. A l'occasion de cette manifestation, organisée conjointement par l'Unesco et le Gouvernement tchécoslovaque, le représentant du Département a lu un message au nom du Secrétaire général et fait un exposé sur le thème "Mondialisation de l'information et démocratie".

En octobre 1991, le Département a organisé la deuxième foire annuelle interinstitutions de l'information, à laquelle 25 organisations ont participé. Cette manifestation de deux semaines a eu pour grand intérêt de permettre aux représentants des organisations d'entrer en contact direct avec le public, de diffuser leurs documents et d'échanger leurs points de vue et expériences.

Et ce mois-ci, le Département va coordonner la participation de sept organismes des Nations Unies au MIP, le Festival de la télévision de Cannes, qui est le plus grand marché au monde pour les programmes vidéo.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire quelques mots sur la coopération entre le Département de l'information et l'Unesco. Comme il est expliqué dans le dernier rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'information, les activités communes du Département de l'information et de l'Unesco visent essentiellement deux objectifs : le premier est d'améliorer l'infrastructure d'information et de communication des pays en développement, et le second de promouvoir la liberté de la presse en tant qu'élément capital du développement et de la démocratisation.

Le séminaire organisé en 1991 à Windhoek, en Namibie, avec la participation également du PNUD, pour promouvoir une presse africaine indépendante et pluraliste est un exemple éclatant de cette coopération. Les recommandations adoptées à l'issue de ce séminaire, qui portaient sur l'amélioration de l'infrastructure d'information et de communication des pays africains, sont actuellement mises en oeuvre par l'Unesco par le biais de son Programme international pour le développement de la communication.

A propos des activités du Département de l'information au cours de l'année écoulée, j'ai mentionné les rapports soumis au Comité de l'information à sa présente session en application de la résolution 46/73 B de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1991. Pour résumer, le Comité aura à examiner trois rapports distincts : le document A/AC.198/1992/2 sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU); le document A/AC.198/1992/3 sur l'exécution à l'échelle du système d'un programme d'information concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement

et le développement; et le document A/AC.198/1992/4, contenant les renseignements demandés à l'alinéa j) du paragraphe 1 de la résolution susmentionnée à propos des ressources allouées aux différents centres d'information et de l'aide fournie, le cas échéant, par les pays hôtes. Je saisis cette occasion pour rappeler que le Département est disposé à vous fournir tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin pour vos délibérations.

Monsieur le Président, honorables représentants,

Il va sans dire que, dans le monde de plus en plus interdépendant où nous vivons, la communication est essentielle pour la promotion d'une meilleure compréhension entre les nations, dans le cadre d'une collaboration multilatérale au profit de l'humanité tout entière. Dans un environnement mondial où l'esprit de coopération est chaque jour plus manifeste, l'Organisation des Nations Unies peut - et devrait - jouer un rôle capital pour rassembler les peuples du monde et favoriser le progrès des valeurs humaines universelles. L'aptitude de l'Organisation à communiquer son message - préserver la paix, favoriser le développement socio-économique et améliorer la qualité de la vie pour tous - est aujourd'hui plus importante qu'elle ne l'a jamais été. L'on ne saurait trop insister sur les difficultés auxquelles le Département doit faire face pour accomplir sa mission, pas plus qu'il ne faudrait avoir de ces difficultés une vision trop simpliste.

De par son mandat, le Comité de l'information est on ne peut mieux placé pour jouer un rôle essentiel dans l'orientation des travaux du Département. Au départ, notre réussite dépend de vous, car elle aura pour fondement votre compréhension, votre soutien et vos conseils, et elle sera le fruit de l'action créatrice et des talents des fonctionnaires dévoués du Département de l'information où qu'ils se trouvent de par le monde. A l'heure où vous vous préparez à aborder les questions complexes inscrites à votre ordre du jour, je vous souhaite une session fructueuse et vous assure une fois de plus de notre volonté résolue de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider dans vos travaux et pour atteindre les objectifs que vous nous assignez.

## Annexe II

### DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE L'INFORMATION A L'OUVERTURE DE LA QUATORZIEME SESSION

Permettez-moi en cette occasion de vous faire part de quelques idées qui pourraient, à mon sens, faciliter nos travaux à la présente session.

Au cours des deux sessions précédentes, le Comité a pu prendre ses décisions par consensus et je crois comprendre que tous ses membres entendent maintenir cette pratique.

Il me semble, toutefois, que nous devrions apporter certaines modifications à l'organisation de nos travaux qui, bien que d'ordre formel, touchent aux questions de fond, de manière à tenir compte des changements intervenus et de la nouvelle dynamique des relations internationales et de l'Organisation des Nations Unies.

Nous souscrivons tous aux principes fondamentaux du mandat confié au Département de l'information et donc à l'Assemblée générale. C'est pourquoi j'estime qu'à la présente session, nos travaux ne devraient pas être fondés sur les résolutions adoptées en 1991. Au lieu d'ajouter de nouveaux éléments et d'allonger la liste des questions arrêtées à la précédente session, nous devrions essayer de nous concentrer sur un petit nombre de questions directement liées aux thèmes les plus importants relevant de la compétence du Département. Ces thèmes sont ceux que le Département de l'information devrait traiter en particulier tout en continuant à s'acquitter de ses mandats initiaux.

Je suggère donc qu'à la présente session, au lieu de réviser paragraphe par paragraphe les recommandations adoptées par consensus en 1991, nous adoptions une approche plus concrète; dans le nouveau projet, le Comité se bornerait à rappeler ou à réaffirmer, selon le libellé le plus adéquat, les dispositions de la résolution 46/73 de l'Assemblée générale et préparerait un petit nombre de recommandations énonçant ses priorités. Il importe à cet égard que nous attachions une importance particulière aux séminaires qui ont lieu ce jour même et les jours suivants et qui pourraient être la source d'éléments importants.

La question relative aux centres d'information devrait être examinée attentivement à la présente session. J'aimerais en particulier appeler l'attention sur le paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général indiquant que "le Secrétaire général a déjà mis en branle un processus pour trouver de nouveaux moyens d'intégrer la dimension 'information' dans un certain nombre de lieux d'affectation où la représentation du PNUD est importante, afin de minimiser les coûts de fonctionnement tout en appuyant et en développant les activités d'information". Ce processus prouve que nous nous trouvons dans une phase de transition étant donné que le Secrétaire général n'a pas encore présenté officiellement sa proposition touchant le rôle des centres d'information et ne sera probablement pas en mesure de le faire à la présente session. Le Comité devrait donc s'abstenir de formuler des recommandations à ce sujet avant de disposer du rapport du Secrétaire général.

J'aimerais néanmoins insister sur le fait que le Comité considère que, quelle que soit la solution proposée, le rôle que jouent actuellement les centres en matière d'information ne doit pas être restreint. Je citerai à nouveau le paragraphe 14 du document A/AC.198/1992/4, dans lequel le Secrétaire général indique que ce nouveau processus visera également à appuyer et à développer les activités d'information.

Toute proposition, dont les incidences financières devront être dûment prises en compte, devra être conforme au mandat des centres.

S'agissant de l'organisation des travaux, je propose que le Bureau, avec le concours des présidents des groupes régionaux et de la Chine, siège en permanence et qu'un groupe de travail soit constitué le cas échéant.

A ce propos, je tiens à faire part de ma gratitude aux trois Vice-Présidents et au Rapporteur, qui ont accompli un excellent travail en mon absence, ainsi qu'à mon ami, M. Suhail, qui a dirigé très efficacement les réunions officieuses.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---